

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, (UPEC)

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et suivants ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023, et notamment son article 21 ;
VU le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) du 27 janvier 2023 ;
VU l'arrêté n°2026-ÉLE-UPEC-07 portant organisation de l'élection à la Présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
VU la délibération CA-2026-ÉLE-UPEC-32 du 07 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre WOLKENSTEIN à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

ARRÊTE

Considérant, au premier tour du scrutin, le :

Nombre d'électeurs	32
Nombre de votants	32
Nombre d'enveloppe dans l'urne	32
Nombre d'émargements	32
Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides	5
Nombre de suffrage exprimés	27

Le candidat a reçu :

Monsieur Pierre WOLKENSTEIN	27
-----------------------------	----

ARTICLE 1 :

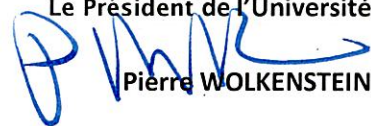
Monsieur Pierre WOLKENSTEIN est élu à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil d'administration, à la Présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), à compter du 7 septembre 2026.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services, Madame Marie Garapon, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 08 septembre 2026

Le Président de l'Université


Pierre WOLKENSTEIN